

Comment affilier sa classe ?

Votre école/association était affiliée en 2018-2019

Renvoyez votre dossier de ré-affiliation à la délégation départementale.

a) Par Webaffiligue

Après la validation de l'affiliation, vous pourrez accéder à la liste de vos adhérents enregistrés sur les saisons précédentes.

- Renouvelez les adhérents enfants et adultes, pour la saison 2019-2020, par un simple CLIC.
- Inscrivez-les nouveaux adhérents enfants et adultes, pour la saison 2019-2020, directement sur votre espace Webaffiligue (aucun document papier à nous envoyer).

Votre association n'était pas affiliée en 2018-2019

2 solutions possibles :

1. **Créer une association USEP d'école**, avec l'aide des collègues en poste à mission USEP, du guide de l'association USEP (disponible à la délégation et auprès de vos CPC EPS) dans lequel tout est expliqué et déjà prêt (statuts, lettres types, finances, fiches pratiques,...). N'hésitez pas à joindre votre référent USEP, il se déplacera pour vous aider dans vos démarches.

(Une association USEP peut servir de support à une gestion légale de fonds au sein de l'école).

Le coût dans ce 1^{er} cas:

- affiliation à la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement : 48,50 €
- affiliation au comité départemental USEP et à la revue bimestrielle « ENJEU » en ligne: 22,55 €
- les licences enfants et les licences adultes (voir page suivante).

2. **Devenir section d'une amicale ou d'un foyer laïque déjà existant dans votre commune.** Il s'agit donc tout d'abord de se renseigner sur la présence ou pas dans sa commune d'une association toujours en activité et affiliée à la Ligue de l'Enseignement (ex-FOL). S'il en existe une, demander à son/sa Président(e) s'il accepte la création d'une section USEP dans son association. Cela se fait par le simple ajout d'un article aux statuts de l'association déjà existante (un exemple d'article à ajouter est disponible à la délégation). Cette association devient alors porteuse de la section USEP de votre école.

3. **Adhérer à une association USEP de secteur** qui pourra servir de support pour la prise de vos licences. Renseignez-vous auprès de votre référent USEP de secteur.

Ensuite il faudra fournir la liste (excel) des adultes et enfants à licencier avec nom/prénom/date naissance/sexe (l'extraction sous format excel via onde est compatible)

TARIFS 2019 – 2020

Licences Adultes : **19,13** euros.

Licences Maternelles : **3,91** euros.

Licences Élémentaires : **5,31** euros.

Affiliation Ligue 24 : **49** euros.

Affiliation forfaitaire USEP : **22,55** euros.